

ÉTUDE DE LA SIDRA SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX: RAPPORT FINAL 2020

Résumé

Le *International Dispute Resolution Survey: 2020 Final Report* a pour objet la présentation des observations préliminaires formulées par la *Singapore International Dispute Resolution Academy*, au sujet des préférences et perceptions des justiciables par rapport aux méthodes de résolution des différends internationaux. La présente étude examine trois grands mécanismes de règlement des différends internationaux : l'arbitrage commercial international, la médiation commerciale internationale, le contentieux commercial international, ainsi que les mécanismes hybrides de règlement des différends tels que la médiation-arbitrage et l'arbitrage-médiation. L'étude a également porté sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de la résolution des différends internationaux, comme les outils analytiques prédictifs et les systèmes d'aide à la négociation, ainsi que sur la satisfaction de leurs utilisateurs.

Le présent rapport résume ainsi les résultats de l'étude pour chacun des modes de règlement des différends internationaux, en identifiant les nouvelles tendances. Les constatations-clefs du rapport sont présentées ci-dessous:

Selon quels critères les justiciables décident-ils de soumettre leurs différends à l'arbitrage, la médiation, le contentieux judiciaire ou à des mécanismes hybrides?

- L'arbitrage commercial international demeure le mode de règlement des différends le plus prisé selon les utilisateurs interrogés.
- L'arbitrage commercial international est plus prisé par les professionnels du droit que par leurs clients.
- Les utilisateurs interrogés ont classé la force exécutoire de la décision rendue, la neutralité / l'impartialité et le coût de la procédure, comme les trois facteurs les plus importants pour effectuer leur choix.
- Les professionnels du droit ont classé la force exécutoire de la décision rendue comme le facteur le plus important, tandis que les clients ont classé la neutralité / impartialité comme le facteur le plus déterminant.
- Si l'on compare leur satisfaction, un plus grand nombre d'utilisateurs de la médiation se sont montrés satisfaits quant à sa rapidité et son coût, par rapport aux utilisateurs de l'arbitrage et du contentieux judiciaire.

Règlement des différends entre investisseurs et États

- Près de la moitié des utilisateurs qui ont répondu à notre étude ont indiqué avoir été impliqués dans des différends entre investisseurs et États ou des différends multilatéraux en matière d'investissement, sur la période allant de 2016 et 2018.
- L'arbitrage international institutionnel ou *ad hoc* est le mécanisme de règlement des différends privilégié en matière d'investissement.
- Les utilisateurs ont indiqué que la force exécutoire de la décision rendue, la sensibilité politique et l'impartialité sont les facteurs les plus déterminants dans leurs choix d'un mode de règlement des différends entre investisseurs et États.
- Malgré la prédominance de l'arbitrage dans ce domaine, les utilisateurs se sont dits ouverts à l'utilisation d'autres modes de règlement des différends, tels que le contentieux judiciaire et la médiation.
- Les réponses des utilisateurs suggèrent la nécessité d'une réforme dans ce domaine.

Arbitrage commercial international

- L'arbitrage commercial international demeure le mécanisme le plus utilisé pour la résolution des litiges internationaux, et a été utilisé par 74 % des utilisateurs interrogés sur la période allant de 2016 à 2018.
- Plus de 75 % des utilisateurs interrogés ont indiqué que la force exécutoire de la décision rendue, son caractère définitif, et la neutralité / l'impartialité, étaient des facteurs absolument cruciaux ou importants dans leur choix pour l'arbitrage.
- L'arbitrage demeure le mode de règlement des différends le plus prisé, même si les utilisateurs se sont déclarés moins satisfaits de la rapidité et du coût de l'arbitrage.

Médiation commerciale internationale

- Plus de 80 % des utilisateurs de la médiation commerciale internationale ont indiqué que l'impartialité / la neutralité, la rapidité et la confidentialité, étaient des facteurs absolument cruciaux ou importants dans leurs choix.
- Les utilisateurs de la médiation commerciale internationale n'ont pas défini la force exécutoire de la décision rendue comme une des raisons de recourir à la médiation. Cela peut s'expliquer par l'absence de mécanisme d'exécution accélérée des décisions résultant d'une médiation, qui serait reconnu au niveau international. Néanmoins, la nouvelle Convention de Singapour permet d'offrir un procédé d'exécution accélérée pour les décisions issues de la médiation. À l'avenir, cette Convention pourrait donc attirer les utilisateurs du contentieux judiciaire et de l'arbitrage international pour lesquels la force exécutoire de la décision rendue est un facteur primordial.
- Concernant le choix des médiateurs, l'éthique et l'expérience en matière de règlement des différends sont le plus souvent considérées comme des qualités absolument cruciales par les utilisateurs de la médiation. Les récents développements réglementaires tels que la Convention de Singapour mettent en avant les nouvelles normes professionnelles pour la bonne pratique de la médiation, et ce afin de répondre aux préoccupations des utilisateurs.
- Les clients se disent prêts à reconnaître certaines nouvelles technologies comme extrêmement utiles ou utiles, par rapport aux professionnels du droit qui apparaissent plus réticents.

Contentieux commercial international

- Plus de 80 % des utilisateurs considèrent que des facteurs tels que le caractère exécutoire, la clarté des règles, la neutralité / l'impartialité sont importants ou absolument cruciaux dans leur choix d'un mécanisme judiciaire de règlement des différends.
- Moins de 50 % des utilisateurs ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits ou assez satisfaits de la rapidité et des coûts du contentieux judiciaire.
- Afin d'élire un tribunal, plus de 80% des utilisateurs interrogés ont indiqué que l'efficacité est un facteur important ou absolument crucial, mais seulement 45% se sont dits très satisfaits ou assez satisfaits de leur expérience. Les tribunaux peuvent donc améliorer leur efficacité afin d'accroître leur attractivité en tant que *forum* de résolution des litiges.

Mécanismes hybrides de règlement des litiges

- L'utilisation de mécanismes hybrides permet de réduire les inconvénients ressentis par les utilisateurs de l'arbitrage ou de la médiation.
- Les utilisateurs de mécanismes hybrides ont indiqué que les dispositions contractuelles étaient le facteur principal dans leurs choix d'un mécanisme hybride de règlement des litiges.

- Les utilisateurs clients sont plus ouverts au choix d'un processus hybride que le sont les professionnels du droit.
- Les utilisateurs pour lesquels la préservation des relations commerciales entre les parties, l'efficacité de la procédure et le coût sont des facteurs importants, ont choisi des mécanismes hybrides, par opposition à l'arbitrage.
- Lorsque l'efficacité, le coût et le caractère exécutoire de la décision rendue sont des facteurs importants, les utilisateurs ont choisi des mécanismes hybrides, par opposition à la médiation.

The French version of the Executive Summary of the SIDRA Survey Report has been provided by Constance Malleville (Dispute Resolution Associate at Altana Law, Paris).

